

# Un tiers du travail fourni aux exploitations des DOM est d'origine salariée

Solange RATTIN

SCEES - Bureau de l'information statistique

**En 2000, dans les départements d'outre-mer comme en métropole, chaque exploitation occupe 1,3 personne en équivalent plein temps. Les salariés non familiaux, en progression depuis 1989, assurent un tiers de ce travail. Une majorité est employée sur des exploitations spécialisées en culture de bananes. Cependant, l'essentiel du travail total fourni aux exploitations reste le fait des actifs familiaux, surtout des exploitants dont la part augmente. Ils travaillent toutefois moins souvent à plein temps en 2000, surtout en Guadeloupe, en raison de l'importante diminution des superficies en bananes et en canne à sucre.**

En 2000, les départements d'outre-mer (DOM) comptent 34 700 exploitations agricoles, soit 5 % de l'ensemble des exploitations françaises (métropole et DOM). Le travail total de 43 500 unités travail annuel (UTA) qui leur est fourni équivaut aussi à 4 % des UTA françaises [2] (définitions ci-contre). Cette quantité de travail a diminué moins vite que le nombre d'exploitations lui-même, pendant la période 1989-2000<sup>1</sup>. Ceci est le cas en Martinique et à La Réunion, qui concentrent 58 % du travail agricole total des DOM dans la moitié seulement des exploitations. En 2000, chaque exploitation des DOM, comme de métropole, occupe donc en moyenne 1,3 personne à plein temps pendant une année (tableau 1). Les exploitations martiniquaises emploient en moyenne 1,6 personne à temps complet, chiffre bien supérieur à la moyenne. En Guadeloupe, à l'opposé, la quantité de travail a diminué plus vite que le nombre d'exploitations, chacune occupant en moyenne un actif à plein temps en 2000, contre 1,2 en 1989. En Guyane enfin, seul département français où le nombre d'exploitations augmente, la quantité de travail fourni a progressé en parallèle [4].

1. Le recensement agricole a été effectué en 1988 en métropole et en 1989 dans les départements d'outre-mer.

## Définitions

**L'unité travail annuel (UTA)** équivaut à la quantité de travail fournie par une personne occupée à plein temps pendant une année. Les contributions de tous les actifs présents sur l'exploitation sont exprimées en fractions de temps complet. Elles sont ensuite totalisées pour établir le temps de travail total réalisé sur l'exploitation.

**La dimension économique** des exploitations est obtenue en pondérant chacune de leurs productions par des coefficients appelés « marges brutes standard » (MBS). Ils résultent de la valorisation des productions agricoles et des charges affectées. Le résultat peut être exprimé en hectare d'équivalent-blé pour la métropole, d'équivalent-canne à sucre ou banane pour les départements d'outre-mer, c'est-à-dire en nombre d'hectares de blé, de canne à sucre ou de banane, dégageant la même marge brute. Il est également évalué en unité de dimension européenne (UDE), une UDE valant approximativement 1,5 hectare d'équivalent-blé ou 0,40 hectare de canne à sucre ou 0,15 hectare de banane.

**L'orientation technico-économique (OTEX)** s'appuie sur le même calcul que celui de la dimension économique. Elle est déterminée par le poids relatif des différentes activités agricoles.

## Une main-d'œuvre familiale moins prédominante

D'une façon générale, dans les DOM comme en métropole, l'essentiel du travail total effectué dans les exploitations est le fait de la main-d'œuvre non salariée, c'est-à-dire des actifs familiaux (chefs d'exploitation, coexploitants, leurs conjoints et autres membres de leur famille). Les actifs familiaux salariés sont très peu nombreux dans les DOM, 500 personnes soit 0,9 % de l'ensemble des actifs familiaux, si bien que le travail fourni aux exploitations provient d'une part des actifs familiaux non salariés, d'autre part des salariés non familiaux, permanents ou saisonniers<sup>2</sup>.

2. Par la suite, lorsque l'article mentionne des salariés, permanents ou saisonniers, il s'agit de salariés non familiaux.

Tableau 1  
Les DOM en quelques chiffres

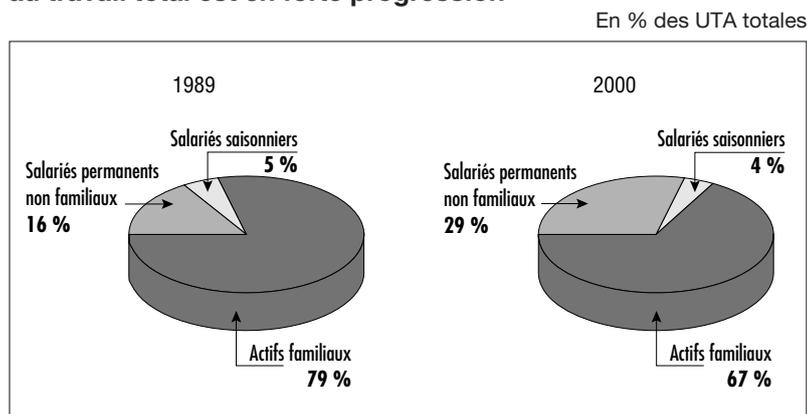
	En milliers	
	DOM	Métropole
Nombre d'exploitations	34,7	663,8
Superficie agricole utilisée (SAU) en milliers d'ha	140,6	27 856,3
SAU moyenne par exploitation en ha	4,1	42,0
Dimension économique moyenne par exploitation en UDE <sup>1</sup>	14,9	43,4
Nombre de chefs d'exploitation et coexploitants	35,1	764,0
Nombre total d'actifs familiaux <sup>2</sup>	54,5	1 155,0
Nombre d'emplois salariés permanents non familiaux	16,8	164,2
Nombre d'emplois salariés saisonniers	23,9	1 075,9
Nombre d'unités travail annuel (UTA) <sup>1</sup>		
- Totales	43,5	957,4
- Dont chefs d'exploitation et coexploitants	21,1	536,5
- Dont ensemble des actifs familiaux	28,6	718,1
- Dont salariés permanents non familiaux	12,6	528,6
- Dont salariés saisonniers	1,9	93,8

1. Voir définitions.

2. Chefs d'exploitation, coexploitants et membres de leur famille, actifs sur les exploitations.

Source : AGRESTE - Recensement agricole 2000

Graphique 1  
La contribution des salariés permanents non familiaux au travail total est en forte progression



Source : AGRESTE - Recensements agricoles

La main-d'œuvre familiale devient cependant moins prédominante car, entre 1989 et 2000, les DOM ont perdu presque 40 % de leurs actifs familiaux. Les actifs familiaux représentent les deux tiers de l'emploi total des départements d'outre-mer contre les trois quarts en métropole. En Guadeloupe, la structure de l'emploi est dans la moyenne des DOM alors qu'à La Réunion, elle est proche de la répartition métropolitaine. 92 % des emplois sont d'origine familiale en Guyane. En Martinique, la main-d'œuvre familiale n'est plus majoritaire.

En 2000, les exploitations des DOM totalisent 40 600 emplois de salariés, dont 23 900 saisonniers. Cette main-d'œuvre salariée fournit 14 500 UTA aux exploitations, soit un tiers du travail total. En 2000, les salariés permanents assurent donc 29 % de ce travail total, contre 22 % en 1989, et contribuent seuls à l'augmentation globale de la part du travail salarié. Les salariés saisonniers ne représentent que 4 % de cette force de travail totale (graphique 1).

En métropole, la part du travail salarié progresse de 9 points entre 1988 et 2000, mais n'atteint néanmoins que 25 % du travail total en 2000 (14 % pour les salariés permanents, 10 % pour les saisonniers et 1 % pour les entreprises de travaux).

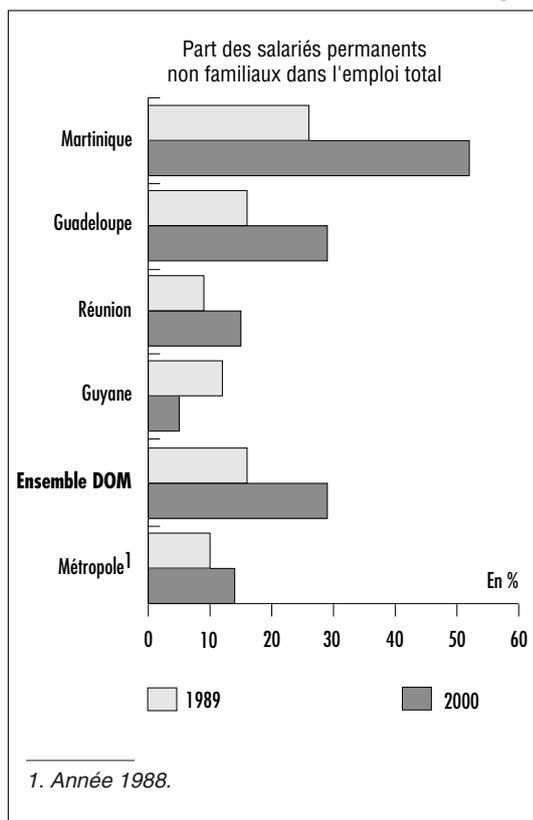
En Martinique, la part de la main-d'œuvre salariée dans l'emploi total est la plus importante (55 %). En revanche, elle reste très faible en Guyane (8 %) et modeste à La Réunion (21 %), où elle est légèrement inférieure à celle de la métropole. Par ailleurs, la part du travail salarié permanent progresse dans tous les départements d'outre-mer à l'exception de la Guyane. En Guadeloupe, en Martinique et à La Réunion, cette part a presque doublé en onze ans, mais à des niveaux très différents : les salariés permanents contribuent pour plus de la moitié au travail total fourni aux exploitations de Martinique, pour 15 % seulement à celles de La Réunion (tableau 2 et graphique 2).

## 6 300 salariés supplémentaires

Dans les DOM comme en métropole, la progression du nombre des emplois salariés va de pair avec celle du nombre de grandes exploitations [7]. Entre 1989 et 2000, 6 300 emplois salariés ont été créés, dont la moitié en Guadeloupe. Ce sont les emplois permanents qui ont progressé le plus vite : + 3,4 % chaque année en moyenne, contre + 0,5 % par an pour les emplois saisonniers.

Bien que leur dimension économique moyenne soit inférieure à celle de métropole, les exploitations des DOM recourent aussi souvent aux salariés : une sur trois en 2000 (défi-

Graphique 2  
**Les salariés permanents non familiaux assurent la moitié du travail à la Martinique**



Source : AGRESTE - Recensements agricoles

Tableau 2  
**Le travail salarié progresse**

Nombre d'UTA fournies par	En milliers		
	1989	2000	Taux annuel moyen de variation 1989-2000 (en %)
Chefs d'exploitation et coexploitants	31,7	21,4	-3,5
Conjoints non coexploitants	6,6	3,9	-4,7
Autres actifs familiaux	7,7	3,3	-7,4
<b>Total actifs familiaux<sup>1</sup></b>	<b>46,0</b>	<b>28,6</b>	<b>-4,2</b>
Salariés permanents non familiaux	9,5	12,6	+2,6
Salariés saisonniers	3,1	1,9	-4,4
<b>Total main-d'œuvre salariée non familiale</b>	<b>12,6</b>	<b>14,5</b>	<b>+1,3</b>
Personnel des ETA et Cuma <sup>2</sup>	///	0,3	///
<b>Total actifs sur les exploitations</b>	<b>58,6</b>	<b>43,4</b>	<b>-2,7</b>

1. Dont 500 actifs familiaux salariés seulement, en 2000.

2. Entreprises de travaux agricoles et coopératives d'utilisation de matériel agricole.

Source : AGRESTE - Recensements agricoles

nitions p. 23). Dans les DOM, 11 % des exploitations emploient des salariés permanents et 25 % des salariés saisonniers, chiffres proches de ceux de métropole. L'emploi exclusif de saisonniers est la situation la plus courante : elle concerne une exploitation des DOM sur cinq. Moins de 10 % des exploitations ont uniquement des salariés permanents (5 % en métropole) et 3 % ont recours aux deux types de salariés (6 % en métropole). C'est en Martinique que l'emploi de salariés permanents est le plus fréquent (16 % des exploitations), puis à La Réunion et en Guadeloupe (11 % des exploitations). Il est relativement rare en Guyane (3 % des exploitations).

Le recours aux salariés permanents a augmenté entre 1989 et 2000, le nombre d'employeurs s'étant accru de 4,9 % par an, et même de 7,7 % par an pour les employeurs de 2 à 9 salariés. Les employeurs à salarié unique ne sont plus majoritaires dans les DOM en 2000, alors qu'ils représentent près des deux tiers des employeurs de métropole (graphique 3).

### Recrudescence du travail salarié à temps partiel

L'accroissement de 44 % de la main-d'œuvre salariée permanente, entre 1989 et 2000, ne se répercute pas entièrement sur les emplois à plein temps qui n'augmentent que d'un tiers. Ceci est dû à la situation martiniquaise où les emplois permanents à plein temps ont doublé depuis 1989, alors qu'ils n'augmentaient que de 5 % à La Réunion et régressaient de 3 % en Guadeloupe. Dans ces deux derniers départements, le nombre des emplois permanents à temps partiel augmente d'un peu plus d'un tiers. En Guyane, les emplois salariés permanents diminuent de 30 % et particulièrement les emplois à temps complet (-60 %) (graphique 4) [1].

Les exploitations spécialisées en bananes, essentiellement situées en Martinique et en Guadeloupe, sont le premier employeur de salariés permanents : 60 % des salariés y travaillent. Au second rang viennent les exploitations de légumes et fleurs, qui occupent 10 % de cette main-d'œuvre. Toutefois, ces proportions varient selon les départements. Aux Antilles, le classement est respecté : l'horticulture, qui occupe 11 % des salariés permanents de Guadeloupe et 8 % de ceux de Martinique, arrive en seconde place après la banane. La production de canne à sucre utilise peu de salariés permanents en

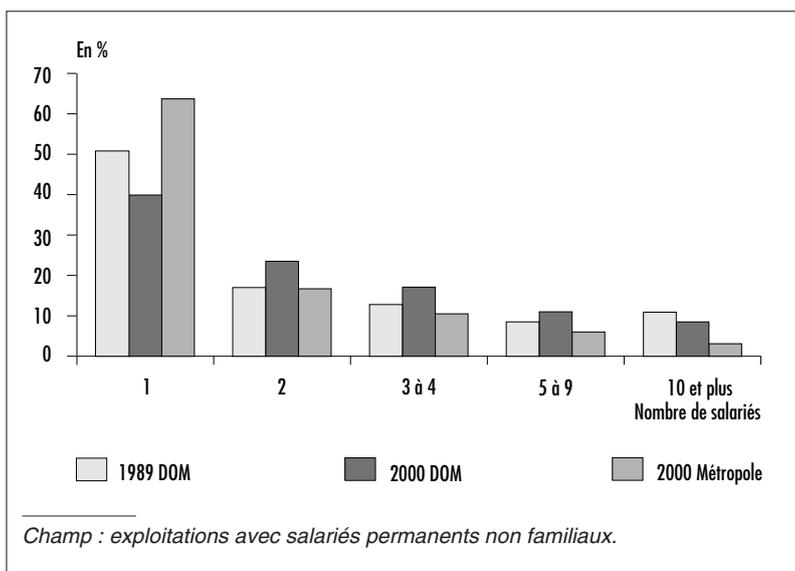
Guadeloupe et en Martinique : respectivement 6 % et 3 % des emplois. À La Réunion en revanche, le secteur canne mobilise 36 % des salariés permanents, celui de l'horticulture 12 %.

## Diminution du temps de travail des saisonniers

En 2000, un quart des exploitations des DOM comme de métropole, emploient des salariés saisonniers (30 % des exploitations en Guadeloupe et à La Réunion, 25 % en Guyane et 10 % en Martinique). 40 % des employeurs ont un saisonnier unique, tandis que 24 % en occupent deux.

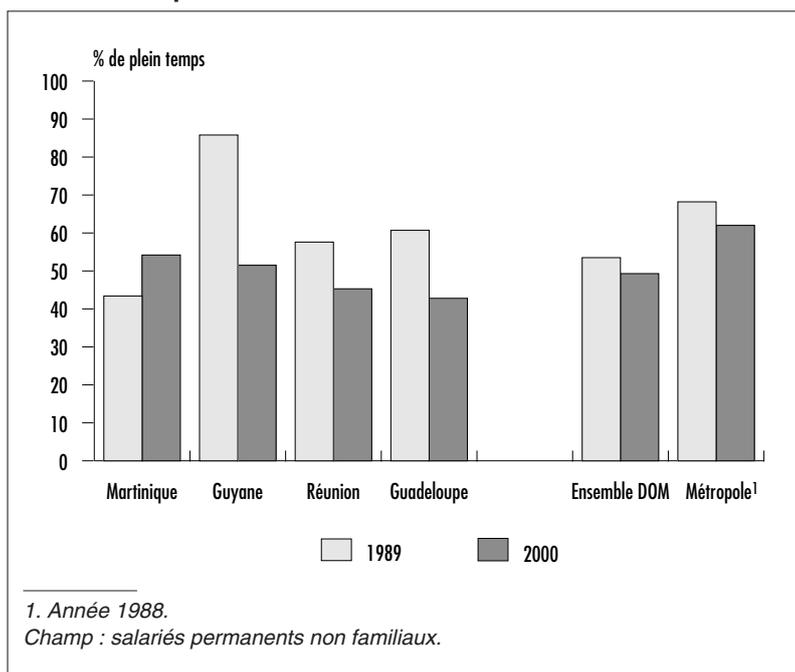
Le recours aux saisonniers a lui aussi augmenté entre 1989 et 2000. La croissance est forte en Guyane, avec la recrudescence des abattis. La progression est également marquée en Guadeloupe, surtout pour le nombre d'employeurs. En revanche, le nombre d'employeurs, et plus encore celui des saisonniers, diminue en Martinique et à La Réunion, au profit des salariés permanents. Le temps de travail des salariés saisonniers est beaucoup plus court en 2000 qu'en 1989 : 18 jours par an en moyenne au lieu de 38 jours (21 jours en 2000 en métropole). C'est en Guadeloupe, où la moitié des saisonniers travaille sur des exploitations de polyculture, que cette durée se réduit le plus, passant de 37 jours à 11 jours. En Martinique, les trois quarts des emplois saisonniers se répartissent entre les exploitations de canne à sucre, de fleurs et légumes et de banane ; chaque emploi a une durée moyenne de 37 jours en 2000, contre 57 jours en 1989. À l'opposé, sur les exploitations réunionnaises, où les deux tiers des saisonniers travaillent sur des exploitations de canne à sucre, la durée de travail augmente : de 39 jours en 1989 à 42 jours en 2000.

Graphique 3  
Les employeurs d'un unique salarié sont désormais minoritaires



Source : AGRESTE - Recensements agricoles

Graphique 4  
Le plein temps augmente pour les salariés permanents de la Martinique



Source : AGRESTE - Recensements agricoles

## Le plein temps diminue pour les exploitants

En 2000, deux tiers du travail total est apporté par les actifs familiaux, contre plus des trois quarts en 1989. Les 54 500 actifs familiaux des départements d'outre-mer fournissent aux exploitations 28 600 UTA. Les exploitants en assurent la majeure partie, bien que leur part dans le travail total soit un peu plus faible dans les DOM qu'en métropole (49 % contre 56 %), mais avec des situations régionales assez diversifiées. Les exploitants réalisent 35 % du travail total en Martinique, 50 % en Guadeloupe, 58 % à La Réunion et 60 % en Guyane.

Les chefs d'exploitation et coexploitants des DOM travaillent, en moyenne, moins souvent à plein temps en 2000 qu'en 1989. En effet,

bien que le plein temps soit plus fréquent en Martinique et en Guyane, la baisse enregistrée à La Réunion et surtout en Guadeloupe (- 50 %) infléchit fortement le résultat global (graphique 5). La forte chute du plein temps en Guadeloupe est due à la régression importante des superficies en canne à sucre et surtout en banane, qui requièrent toutes deux une importante quantité de travail.

En 2000 dans l'ensemble des DOM, 60 % des exploitants spécialisés dans la culture des bananes et 40 % des spécialisés dans la production de canne à sucre, sont à plein temps. En revanche, les élevages d'herbivores mobilisent peu d'exploitants à plein temps (12 %), de même que les exploitations de polyculture (21 %).

En 2000, dans les DOM comme en métropole, la moitié des conjoints d'exploitants n'ont aucune activité sur l'exploitation. En revanche, lorsqu'ils y travaillent, la durée est inférieure dans les DOM : 28 % seulement y consacrent au moins un mi-temps, contre 41 % en métropole. Cette situation se retrouve partout, sauf en Guyane où 80 % des conjoints travaillent sur l'exploitation et où 42 % des conjoints actifs effectuent au moins un mi-temps. En Martinique et à La Réunion, 29 % seulement des conjoints actifs travaillent au moins à mi-temps et 20 % de ceux de la Guadeloupe. La situation est relativement stable depuis 1989 et varie peu avec la spécialisation de l'exploitation.

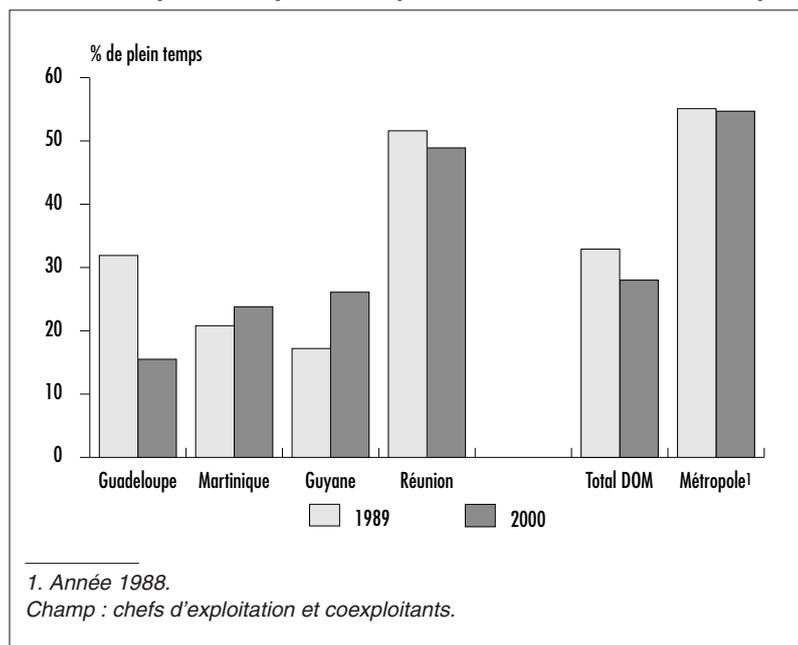
Les autres actifs familiaux sont en général des enfants d'exploitants exerçant leur profession principale hors agriculture, ou des parents retraités apportant une aide à temps partiel. Dans les DOM comme en métropole, les trois quarts d'entre eux travaillent moins d'un mi-temps sur l'exploitation et près de la moitié moins d'un quart de temps. C'est en Guadeloupe que le travail à moins d'un mi-temps est le plus fréquent (85 %).

## Progression des gros employeurs

En 2000, moins de la moitié des exploitations des DOM occupent au moins l'équivalent d'une personne à plein temps pendant une année. Elles étaient légèrement les plus nombreuses en 1989. Comme en métropole, la part des plus petites comme des plus grandes exploitations, du point de vue de l'emploi, s'est accrue au détriment de celle des unités de taille moyenne. En 2000, les plus petites exploitations (moins de 0,5 UTA) représentent un quart de l'ensemble des exploitations, dans les DOM comme en métropole. Toutefois, la part des plus grandes (plus de 2 UTA) est deux fois moindre dans les DOM qu'en métropole : 11 % contre 26 % (graphique 6). Ces grandes exploitations sont relativement plus nombreuses à La Réunion, en Martinique et en Guyane (respectivement 14 %, 13 % et 12 %) qu'en Guadeloupe (8 %).

Ces exploitations avec plus de 2 UTA ont aussi les plus grandes dimensions économiques. En 2000, 1,3 % des exploitations des DOM ont à la fois une taille supérieure à 2 UTA et une dimension économique supérieure à 100 UDE (40 hectares d'équivalent-canne à sucre, 15 hectares d'équivalent-banane, 150 hectares d'équivalent-blé). Elles concentrent 27 % du potentiel économique des DOM et 19 % du travail total fourni à l'ensemble de leurs exploitations. À l'opposé, 14 % des exploitations ont à la fois une taille inférieure à 0,5 UTA et une dimension économique inférieure à 2 UDE : elles regroupent moins de 1 % du potentiel économique des DOM et 3 % du travail total fourni à l'ensemble des exploitations.

Graphique 5  
Le travail à plein temps des exploitants chute en Guadeloupe



Source : AGRESTE - Recensements agricoles

## Des bananes aux Antilles, de la canne à sucre à La Réunion

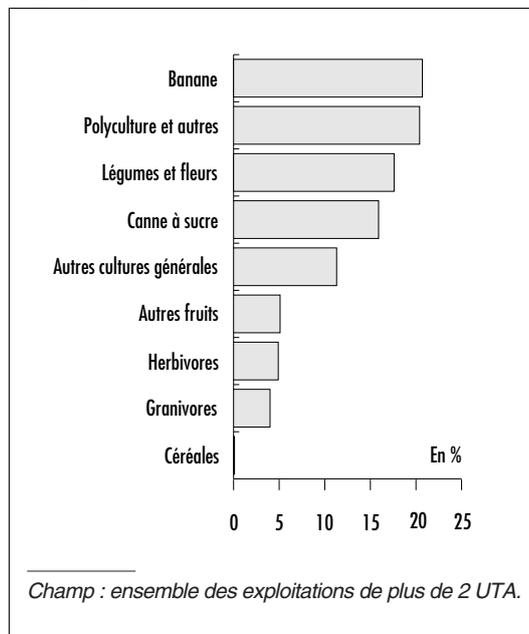
Près de 75 % des grandes exploitations (plus de 2 UTA) se regroupent dans quatre orientations de production : banane, polyculture,

légumes et fleurs, canne à sucre. Ce chiffre atteint même 90 % aux Antilles (graphique 7). La moitié des exploitations bananières (500 en Martinique [5] et 300 en Guadeloupe [3]) se retrouvent dans cette catégorie des « plus de 2 UTA ». Parmi elles, 400 exploitations emploient quatre personnes ou plus à temps complet. Dans ces grandes exploitations bananières (4 UTA ou plus), 90 % du travail total provient d'une main-d'œuvre salariée. Ces exploitations ont en moyenne 18 salariés : 17 permanents employés pratiquement à temps complet, et un saisonnier 4 mois par an, pour une dimension économique moyenne de 177 UDE. Enfin, près du tiers de ces unités sont des sociétés, très peu représentées par ailleurs : les sociétés ne sont en effet qu'un peu moins de 400 dans les DOM.

Moins de 100 exploitations spécialisées en canne à sucre ont une taille supérieure à 4 UTA. Près des deux tiers sont à La Réunion [6], les autres se répartissant entre Guadeloupe et Martinique. Leur poids est très faible (1 % de l'ensemble des exploitations spécialisées en canne à sucre), mais leur dimension économique est très importante : 250 UDE en moyenne. Le travail total effectué équivaut à 12 UTA, dont 11 UTA salariées. Les permanents totalisent 9 UTA, répartis en

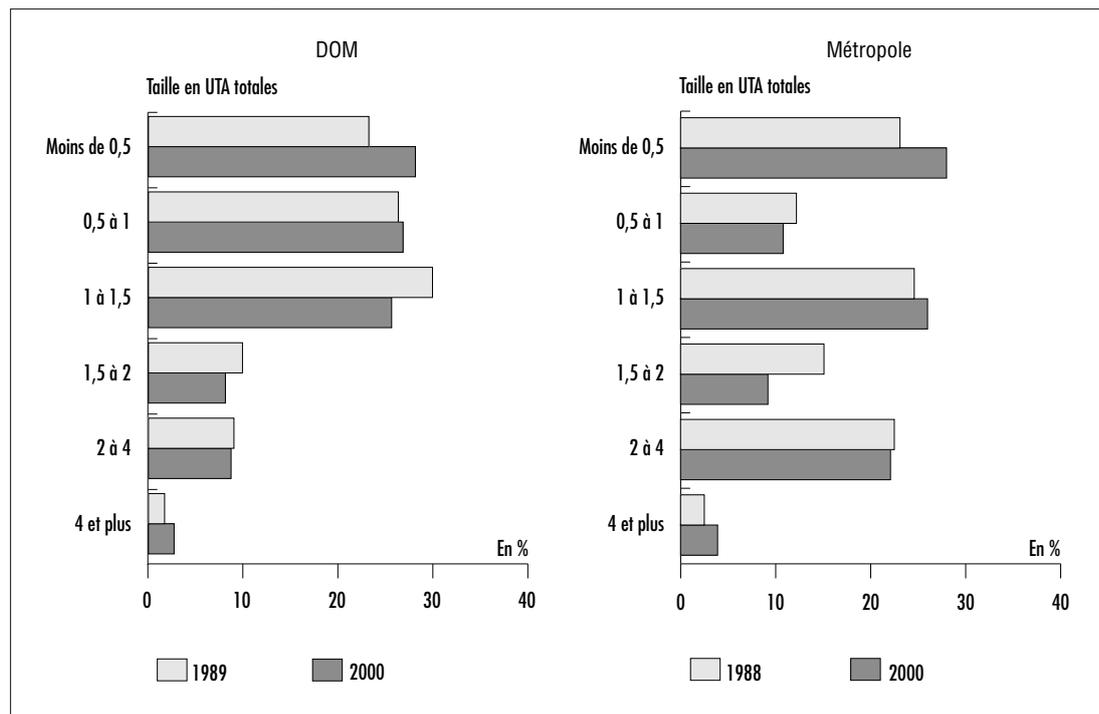
moyenne sur 14 personnes, et les saisonniers représentent 2 UTA répartis sur 6 personnes. Les exploitations les plus petites, nécessitant

Graphique 7  
**40 % des exploitations de plus de 2 UTA cultivent des bananes ou pratiquent la polyculture**



Source : AGRESTE - Recensement agricole 2000

Graphique 6  
**Progression simultanée des petites et des grandes exploitations, au détriment des moyennes**



Source : AGRESTE - Recensements agricoles

moins de 0,5 UTA, ont aussi accru leur poids dans l'ensemble des exploitations entre 1989 et 2000. Elles constituent aujourd'hui, dans les DOM comme en métropole, 28 % de l'ensemble des exploitations. Fréquentes en Guadeloupe et en Martinique (40 % de l'ensemble des exploitations), elles sont plus rares à La Réunion (12 % de l'ensemble). Elles concernent surtout les élevages d'herbivores (plus d'un élevage sur deux).

Le cas de la Guyane est particulier dans la mesure où plus de 8 exploitations sur 10 pratiquent la culture sur abattis, culture sur brûlis qui associe fruits et légumes avec des durées de cycles végétatifs très variables (annuels ou pluriannuels). Ces exploitations se retrouvent dans l'orientation « grandes cultures autres que les céréales ». Elles sont généralement petites : 45 % ont moins de 1 UTA et seulement 8 % ont plus de 2 UTA.

## Bibliographie

- [1] RATTIN S. (2003), « Recrudescence du temps partiel chez les salariés permanents non familiaux ». AGRESTE - *Cahiers* n° 3.
- [2] LE JEANNIC F. (2002), « Recensement agricole 2000 dans les DOM : Une agriculture aux multiples facettes ». AGRESTE - *Primeur* n° 106.
- [3] SCEES (2001), « Recensement agricole 2000 ». AGRESTE - *Guadeloupe* n° 1.
- [4] SCEES (2001), « Recensement agricole 2000 ». AGRESTE - *Guyane* n° 1.
- [5] SCEES (2001), « Recensement agricole 2000 ». AGRESTE - *Martinique* n° 1.
- [6] SCEES (2001), « Recensement agricole 2000 ». AGRESTE - *Réunion* n° 1.
- [7] SCEES (2001), « Recensement agricole 2000 ». AGRESTE - *Cahiers* n° 3 - 4.